



Neuvième session
Point 37 de l'ordre du jour

PREVISIONS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1954

Rapport du Secrétaire général

RECTIFICATIF

Il y a lieu d'apporter au document A/2792 les modifications suivantes :

Page 6, tableau II, première ligne, première colonne : remplacer "1er" par "2"; deuxième colonne, remplacer "L'Assemblée générale, ses Commissions et Comités" par "Le Conseil de sécurité, ses Commissions et Comités".

Page 5 de l'annexe B, sous chapitre 20 - Office européen des Nations Unies, remplacer le paragraphe 4 par le texte suivant :

"4. Le solde créditeur qui apparaît à ce chapitre s'explique principalement par les économies réalisées dans les dépenses directes de personnel du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (39.000 dollars), dans les contributions à la Caisse commune des pensions du personnel (23.000 dollars), dans l'achat et l'installation de matériel de radio (27.900 dollars) ainsi que dans les frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et les frais de déménagement (10.500 dollars).

Ces économies sont en partie annulées par :

- a) Un déficit de 3.000 dollars dans les comptes relatifs au personnel temporaire du secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants (article III);
- b) Les dépenses (25.000 dollars) qu'il a fallu engager pour réparer et entretenir les locaux de l'Office européen. Avec l'assentiment du Comité consultatif, ces dépenses ont été couvertes par des prélèvements sur le Fonds de roulement au titre des dépenses imprévues et extraordinaires.

c) Une somme de 28.100 dollars demandée pour les "postes permanents" à l'article 1er. Les économies dues aux mouvements de personnel et aux vacances de postes n'ont pas représenté les 4 pour 100 prévus dans le budget. Il reste donc, au chapitre 20, un solde créditeur net de 43.000 dollars."
